

Réception provisoire

Honoraires TVAC · édition du 16 octobre 2026

Bien	Première visite	Deuxième visite
Appartement de moins de 130 m ²	300 €	250 €
Appartement dès 130 m ²	400 €	350 €
Maison ou villa jusqu'à 250 m ²	400 €	350 €
Maison de plus de 250 m ² , bien complexe	Sur devis	Sur devis

Les visites s'additionnent si elles sont toutes deux demandées. La pré-réception et la réception définitive font l'objet d'une proposition personnalisée.

Une assistance technique

Préparez le plan et le cahier des charges. L'expert examine les éléments visibles et accessibles et aide à faire reprendre les réserves au procès-verbal de réception. Aucun second rapport indépendant n'est compris. Les examens destructifs et les défauts cachés ou inaccessibles sont exclus du contrôle visuel.

Conditions de la mission

Estimation selon la description du bien ; montant confirmé avant le rendez-vous. Le bureau peut adapter ses honoraires si la configuration constatée diffère de celle annoncée. Annulation la veille ou le jour même : 150 € TVAC. Absence au rendez-vous : 150 € TVAC à charge de la partie absente.

Paiement sur place : espèces contre reçu ou carte bancaire avec terminal Bancontact. La facture est envoyée par e-mail après la visite. Les conditions générales du bureau restent applicables.